

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 26 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-11-26-11

Date de la convocation	21/11/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le 26 novembre 2025 à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.
Convoqués : 23		Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL
Présents : 13		
Représentés : 6		
Absents : 4		Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE par Nicolas BLIN, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Vincent DAINÉ par Sonia DOUAY
OBJET :		Étaient absents excusés : Sébastien VILLAIN
Patrimoine	-	Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO
Rétrocession rue de Normandie	-	Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.
AMSOM		L'AMSOM souhaite promouvoir l'accession sociale à la propriété. Dans ce cadre, il projette la mise en vente future de logements sur la résidence située rue de Normandie. Il sera ainsi proposé aux locataires d'acquérir leur propre maison et de mettre en vente celles qui se libéreraient au fil du temps.
		Au regard de l'occupation sociale actuelle et du faible turnover, l'AMSOM projette la vente de 5 maisons dans les 10 années à venir, le lotissement étant composé de 40 maisons type 5.
		Dans ce cadre, l'AMSOM souhaite rétrocéder les petites surfaces d'espace vert ainsi que le chemin et les espaces de stationnement tel que présenté en annexe.
		Le coût de cette transaction sera d'un euro et l'AMSOM prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

Suite et fin délibération n°2025-11-26-11

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

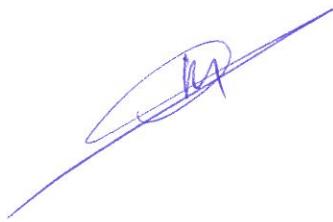
Décide :

- d'approuver la rétrocession des parcelles telle que présentée ci-dessus, pour l'euro symbolique ;
- de porter classement de ces parcelles dans le domaine communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération, notamment les actes notariés de transfert de propriété, charge à l'AMSOM de payer ces frais.

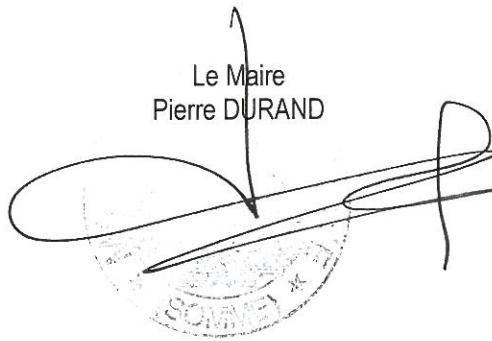
Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND



Zones à retro céder



Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 080-218000099-20251126-2025112611-DE

S2LO